

COMITE SYNDICAL

**Syndicat Mixte
pour le Schéma Directeur
de la Région de Strasbourg**

COMPTE-RENDU

**Séance du 21 décembre 2000
à
ERSTEIN**

Etaient présents lors du comité syndical

- Monsieur **Roland RIES**, Président
- Monsieur **Daniel HOEFFEL**, Vice-Président
- Monsieur **Jacques BIGOT**, Vice-Président
- Monsieur **Bernard SCHREINER**, Vice-Président
- Madame **Danièle MEYER**
- Madame **Yveline MOEGLEN**
- Monsieur **Roger BAUMERT**
- Monsieur **Yves BELLER**, suppléant de Monsieur Jean-Claude SCHMITT
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, suppléant de Monsieur Daniel HOEFFEL
- Monsieur **Jean-Richard DIEBOLT**
- Monsieur **Erwin FESSMANN**
- Monsieur **Jacques GRATECOS**, suppléant de Monsieur Jean KLOTZ
- Monsieur **Francis GRIGNON**
- Monsieur **Hubert HOFFMANN**
- Monsieur **Bernard INGWILLER**
- Monsieur **Claude JOCKERS**, suppléant de Monsieur Yves BUR
- Monsieur **Gérard KAMMERER**
- Monsieur **Constant KLEIN**
- Monsieur **André KLEIN-MOSSER**
- Monsieur **Thomas REMOND**, suppléant de Monsieur Jean-Richard DIEBOLT
- Monsieur **Roland SCHAAL**
- Monsieur **Antoine SCHALL**
- Monsieur **Gaston SCHMITT**
- Monsieur **Jean-Claude SCHMITT**
- Monsieur **Théo SCHNEE**
- Monsieur **Georges SCHULTZ**
- Monsieur **Hubert STEINMETZ**
- Monsieur **Marc WILHELM**

- Monsieur **Marcel WOLFF**, suppléant de Monsieur Alain KAUFF
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**
- Monsieur **Roland BUCHLER**, Directeur Général de l'Administration Communautaire
- Monsieur **René CLAUSS**, Trésorier
- Monsieur **Joël FABERT**, Directeur de l'A.D.E.U.S.
- Monsieur **Michel REVERDY**, Directeur du Syndicat Mixte
- Madame **Nathalie LOEFFLER**, Assistante

Etaient excusés

- Madame **Nicole DREYER**, suppléante de Madame Marie-Hélène GILLIG
- Madame **Marie-Hélène GILLIG**
- Madame **Martine JUNG**, suppléante de Monsieur Jean-Charles QUINTILIANI
- Monsieur **René ARLEN**
- Monsieur **Jean-Marie BEUTEL**
- Monsieur **Constant BLUM**, suppléant de Monsieur Jean-Claude PETITDEMANGE
- Monsieur **Vincent BRAUN**, suppléant de Monsieur Jacques HELFTER
- Monsieur **Yves BUR**
- Monsieur **Norbert ENGEL**
- Monsieur **Raymond FENDER**, suppléant de Monsieur Constant KLEIN
- Monsieur **Jean-Pierre FREANI**, suppléant de Monsieur Michel SCHMITT
- Monsieur **Gérard FUCHS**, suppléant de Monsieur René ARLEN
- Monsieur **Alain GARCIA**
- Monsieur **Robert GROSSMANN**
- Monsieur **François GUICHARD**
- Monsieur **Jacques HELFTER**
- Monsieur **Daniel JEAN**, suppléant de Monsieur Jean-Marie BEUTEL
- Monsieur **Alain KAUFF**
- Monsieur **Jean KLOTZ**
- Monsieur **Michel KRIEGER**, suppléant de Monsieur Claude KUNZ

- Monsieur **Claude KUNZ**
- Monsieur **Jean-Claude LASTHAUS**, suppléant de Monsieur Justin VOGEL
- Monsieur **Claude MARTY**
- Monsieur **Jean-Pierre MEHN**
- Monsieur **Aziz MELIANI**, suppléant de Monsieur François GUICHARD
- Monsieur **Marc MOSER**
- Monsieur **Xavier MULLER**
- Monsieur **Jean-Paul MULLER**, suppléant de Monsieur Roland SCHAAL
- Monsieur **Gérard NICOLAS**, suppléant de Monsieur Xavier MULLER
- Monsieur **Serge OEHLER**, suppléant de Monsieur Robert HERRMANN
- Monsieur **Hubert OSTERMANN**
- Monsieur **Jean-Claude PETITDEMANGE**
- Monsieur **Robert PFRIMMER**, suppléant de Monsieur Claude MARTY
- Monsieur **Jean-Charles QUINTILIANI**
- Monsieur **Constant REIBEL**
- Monsieur **Jean-Claude RICHEZ**, suppléant de Monsieur Norbert ENGEL
- Monsieur **Albert RITTER**, suppléant de Monsieur Alain GARCIA
- Monsieur **Michel SCHMITT**
- Monsieur **Paul SCHMITT**
- Monsieur **Justin VOGEL**
- Monsieur **Gérard WENDLING**, suppléant de Monsieur Hubert STEINMETZ
- Monsieur **Philippe WOLFF**, suppléant de Monsieur Contant REIBEL
- Monsieur **Jean WALINE**, Conseiller Général
- Madame **Fabienne KELLER**, Vice-Présidente de la Région Alsace

Monsieur Théo SCHNEE, Maire d'Erstein, accueille l'ensemble des participants à l'Hôtel de Ville d'Erstein, puis passe la parole à M. Roland RIES, Président du Syndicat Mixte.

M. Roland RIES indique que le comité syndical est réuni pour la 7^{ème} fois depuis l'existence du Syndicat Mixte.

Lors de sa dernière réunion, le comité syndical a débattu de ses principales orientations budgétaires. C'était le 10 novembre dernier à SCHARRACHBERGHEIM. Le compte-rendu de la dernière réunion du comité syndical a été envoyé le 5 décembre dernier, M. RIES propose de l'approuver, sauf avis contraire. Il n'y en a pas, le compte-rendu est ainsi approuvé.

Aujourd'hui, le comité syndical doit examiner principalement le budget primitif 2001 du Syndicat Mixte, et prendre connaissance du programme de travail de l'ADEUS pour 2001.

M. RIES propose de passer tout de suite au point 1 de l'ordre du jour.

Ce projet de budget primitif ressemble d'ailleurs, dans ses grandes lignes, au budget primitif 2000.

En ce qui concerne l'équilibre du budget

Le total des dépenses de fonctionnement est de **4 801 500 F**. Ce chiffre inclut les dotations aux amortissements ainsi que le virement à la section d'investissement, ce qui représente l'équivalent de nos dépenses d'investissement (100 000 F).

M. RIES rappelle que notre budget primitif était l'an dernier de **4 428 000 F**.

La progression du budget primitif 2001 par rapport au budget primitif 2000 est donc de 373 500 F, soit environ 8%. Nous espérons bénéficier de recettes complémentaires de la part de certains de nos partenaires publics. En parallèle, les dépenses complémentaires iront en partie à notre communication, qui est rentrée maintenant dans une phase active et annuelle.

En ce qui concerne les recettes

Les 4 801 500 F proviennent d'abord des contributions des membres du Syndicat Mixte (pour environ 50% des recettes du budget), ainsi que des partenaires qui soutiennent notre action et contribuent au financement du Syndicat Mixte.

Les contributions des membres du Syndicat Mixte se montent à **2 400 000 F**, ce chiffre n'ayant pas changé depuis l'an dernier.

En ce qui concerne nos partenaires, l'**Etat** devrait contribuer au financement de notre Syndicat via la dotation globale de décentralisation (500 KF), ainsi que par sa participation au financement d'une étude sur les risques naturels que notre Syndicat prévoyait de réaliser en 2000 et qui a été reportée en 2001 (250 KF).

En ce qui concerne les recettes provenant de la Région Alsace :

La Région a souhaité contractualiser sa participation avec notre Syndicat de façon pluriannuelle. C'est-à-dire qu'elle devrait contribuer au financement des études du schéma directeur, selon les critères qu'elle s'est donnée, sur la base d'un programme d'études allant jusqu'à fin 2004 et d'un échéancier qu'il reste à préciser entre nos collectivités.

M. le Président Roland RIES signale à ses collègues qu'il s'attendait à ce que la Région délibère sur l'aide qu'elle souhaite apporter à notre Syndicat Mixte, mais que cette délibération se fait pour le moment attendre. M. RIES a contacté le Président M. Adrien ZELLER à ce sujet.

Nota : Cette délibération a été adoptée le 2 février 2001. La convention de financement jointe précise les aides régionales, année par année (de 1999 à 2004). Les sommes inscrites pour 1999, 2000 et 2001 sont celles inscrites dans les documents budgétaires du Syndicat Mixte.

En ce qui concerne le Département :

M. RIES vient d'écrire au Président M. Philippe RICHERT en lui demandant une subvention de 450 KF cette année.

Pour ce qui est des financements européens INTERREG, les partenaires ont signé une convention financière qui définit très exactement les contributions de chacun des cofinanceurs. Le budget du Syndicat Mixte enregistre cette année le solde des recettes attendues de la commission européenne (350 KF).

En ce qui concerne les dépenses

Le poste des dépenses de fonctionnement courant couvre les dépenses classiques de gestion, et inclut également toutes les dépenses de communication de notre Syndicat Mixte. Pour ces dernières, le Syndicat Mixte a réservé une somme de 500 KF, cette somme devant financer :

- des honoraires pour les agences de communication choisies par le Syndicat Mixte
(150 KF)
- la réalisation des futurs magazines du Syndicat Mixte, dans la foulée de la lettre n°1 que les membres connaissent et qui est actuellement traduite en allemand
(130 KF)
- une action de communication spécifique envers les médias (lettres ponctuelles)
(40 KF)
- le principe d'une action de communication prévue pour la rentrée 2001, et qui sera engagée par le nouveau comité syndical de juin 2001
(150 KF)
- la mise à jour constante et l'hébergement de notre site Web, qui est maintenant pleinement opérationnel
(30 KF)

M. RIES rappelle que c'est le **Bureau** du Syndicat Mixte qui suit de très près toutes les questions liées à la communication du Syndicat.

Il indique également que c'est le Syndicat Mixte qui prend en charge toutes les dépenses liées aux commissions de travail, qu'elles se soient passées à Munich, Lille ou dans la Région de Strasbourg.

Le poste « **dépenses de personnel** » couvre les charges liées aux deux emplois statutaires de l'administration, plus d'éventuels stagiaires. Le Président propose d'examiner dans une deuxième délibération la création de postes complémentaires (contrat à durée déterminée), et pour lesquels le Syndicat Mixte pourrait résERVER une somme de 120 KF dans son budget.

En ce qui concerne les dépenses liées aux études, l'objectif principal du Syndicat Mixte est d'élaborer un nouveau schéma directeur pour notre agglomération, dont les études préliminaires seront transfrontalières. (*La loi S.R.U. « Solidarité et Renouvellement Urbains » ayant été votée définitivement, nous parlerons bientôt du « Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg*).

Ces études représentent un coût de 2,550 MF pour l'année 2001. Ce coût est comparable avec celui des études d'autres schémas directeurs de grandes agglomérations. M. RIES signale que M. REVERDY tient à la disposition des membres du Syndicat Mixte les coûts d'études des schémas directeurs de Lille, Toulouse, Grenoble ou Lyon par exemple.

M. RIES rappelle également que le Bureau a souhaité que le prochain comité syndical de février 2001 fasse le bilan de l'action de nos commissions. L'A.D.E.U.S. s'est engagée dans ce travail avec toute son énergie, en associant de manière interne toutes les compétences qu'elle possède. Le fait que l'ensemble des études se déroule de manière transfrontalière ajoute une difficulté au travail habituel de l'Agence d'Urbanisme.

M. RIES rappelle que l'objectif est de terminer les études préalables au Livre Blanc Transfrontalier en septembre 2001, ce qui est finalement assez court.

La subvention à l'A.D.E.U.S. sera versée en deux fois, le 2^{ème} versement intervenant après le vote du budget supplémentaire 2001 (lequel consistera essentiellement à reporter le résultat antérieur de fonctionnement sur le budget 2001).

Le projet de délibération qui est proposé au comité syndical reprend de manière détaillée les grands postes budgétaires dont les membres ont pu prendre connaissance dans les documents qui leur ont été transmis.

M. RIES propose ainsi d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

1. *Arrête le budget primitif 2001 du Syndicat Mixte, conformément aux documents budgétaires joints en annexe, aux sommes suivantes :*

Dépenses d'investissement : 100 000 F

Recettes d'investissement : 100 000 F

Dépenses de fonctionnement : 4 801 500 F

Recettes de fonctionnement : 4 801 500 F

2. *Approuve le versement d'une subvention de 2 550 000 F au profit de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise, imputée au compte 6574 du budget et autorise le Président à conclure la convention financière y afférente.*
3. *Approuve l'état des effectifs du personnel (joint en annexe).*
4. *Charge le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer tous les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.*

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 21 décembre 2000*

2) Délibération relative à la création d'emplois occasionnels

M. RIES indique que l'administration du Syndicat Mixte est composée de 2 personnes : M. REVERDY, Directeur, et Mme LOEFFLER, son assistante.

S'ils arrivent à assumer leur charge de travail habituelle, ils peuvent difficilement monter des actions ponctuelles qui nécessitent un travail particulier. On pense par exemple à l'établissement d'un mailing (ou d'une base de données) pour l'envoi de notre magazine d'information à tous les représentants de la société civile, des représentants du monde associatif ou économique.

Aussi, le Président propose d'autoriser le recrutement d'une ou deux personnes en contrat à durée déterminée. Ces recrutements ne peuvent dépasser 6 mois au maximum. M. RIES précise également que le volume financier que nous pouvons y réserver budgétairement (environ 120 KF) permet d'embaucher soit 1 personne pendant 6 mois, soit deux pendant 3 mois.

Le Syndicat Mixte n'aura d'ailleurs recours à ces embauches que quand la situation le nécessitera.

M. le Président propose ainsi d'approuver la délibération suivante :

*Le Comité Syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

décide de la création d'emplois occasionnels qui figurent dans le tableau annexé.

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 21 décembre 2000*

3) Délibération relative au programme annuel d'études entre le Syndicat Mixte et l'ADEUS

M. le Président Roland RIES signale aux membres du comité syndical qu'ils ont reçu, en plus du projet de délibération, un document s'intitulant « Elaboration et révision du Schéma Directeur de la Région de Strasbourg – Programme détaillé des travaux à réaliser ».

Ce document détaille l'ensemble de ce qu'il est envisagé de faire d'ici 2004, et intègre les éléments de méthode de conduite de projet précédemment validés par le Bureau du Syndicat Mixte le 20 octobre dernier.

Le nouveau comité syndical, qui se réunira en juin prochain sera amené à réexaminer ce document et pourra l'amender, bien entendu.

En ce qui concerne notre comité syndical, M. RIES propose d'arrêter le programme d'études qui sera confié en 2001 à l'ADEUS, et qui fera l'objet d'un contrat d'objectifs entre le Syndicat Mixte et l'ADEUS. Ce programme d'études est basé sur les propositions qui ont été faites dans le cadre des 5 commissions de travail. M. RIES propose ainsi d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical

sur proposition du Président

après en avoir délibéré,

1. *Approuve le programme de travail des études du Schéma Directeur pour l'année 2001.*
2. *Prend acte du programme proposé au-delà (2000/2004).*
3. *Décide de conclure avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) un contrat d'objectifs pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Schéma Directeur pour l'année 2001.*
4. *Charge le Président du Syndicat de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.*

*Adopté par le Comité Syndical
en date du 21 décembre 2000*

4) Point divers – Questions et débat

Les membres du comité syndical échangent ensuite quelques idées sur la poursuite des travaux à travers des observations ou des questions.

La position des élus est traduite, de façon synthétique, ci-après :

Il faut arrêter le diagnostic assez rapidement pour pouvoir s'atteler aux enjeux et aux orientations, de façon à ne pas laisser s'engager d'opérations irréversibles qui ne seraient pas souhaitées par le comité syndical (R. RIES).

Il faut prendre en compte la spécificité rurale de nos territoires. Un groupe de travail pourrait utilement travailler sur ces aspects (B. INGWILLER).

Il existait bien, dans le précédent schéma directeur, des orientations qui modéraient l'expansion des zones pavillonnaires à l'ouest de l'agglomération. Mais on a constaté, dans la pratique, que ces orientations définies il y a 25/30 ans n'ont pas résisté au développement des infrastructures et à la pression démographique. Tout le problème sera maintenant de savoir si les nouvelles orientations proposées par le Syndicat Mixte seront davantage respectées dans les faits. Cela imposera une certaine autodiscipline que les communautés de communes devront savoir s'imposer dans la mise au point du développement propre à chacune (D. HOEFFEL).

Une nouvelle question se posera bientôt, à savoir s'il faut privilégier l'extension urbaine le long des axes de transport public -tram-train par exemple- (R.RIES).

Il est possible de marier, de façon harmonieuse, les espaces urbains et ruraux d'un territoire. On peut développer une zone d'activités (qui induit une certaine urbanisation) et densifier l'espace urbain pour ne plus « grignoter » l'espace rural -exemple d'Erstein- (T. SCHNEE).

Veut-on vraiment continuer à attirer la population dans notre agglomération et notre région ? Jusqu'où faut-il continuer à attirer des entreprises et faire de nouvelles zones d'activités, alors que nous sommes proche du plein emploi (J.D. ZETER) ?

Nous ne sommes pas à l'abri d'un possible retournement de tendance, et il faut peut-être, dans le cadre d'une diversification des activités, prévoir dès aujourd'hui ce qui demain nous évitera de retomber dans une période de chômage (D. HOEFFEL).

A quel horizon voulons-nous situer l'avenir de l'Alsace (et de notre vaste agglomération) dans les choix européens ? Souhaitons-nous rester une ville, relativement modeste, dans l'espace européen, ou voulons-nous jouer une place forte dans l'Europe avec les grandes capitales comme Frankfort (J. BIGOT) ?

Le bien-être d'une région se mesure au bonheur que ressentent ses habitants (J.D. ZETER).

Une des difficultés que l'on a aujourd'hui à Strasbourg, c'est que, pour préserver la place des institutions européennes, la « masse critique » de l'agglomération n'est pas acquise. Ne serait-ce que pour cela, il ne faut pas remettre en cause le développement de l'agglomération. La véritable question, c'est : quelle ville, quelle agglomération, quelle région voulons-nous (R.RIES) ?

Il faut aussi réfléchir de région à région, à l'échelle de l'Alsace et du Bade-Wurtemberg par exemple (Y. MOEGLEN).

Plusieurs élus souhaitent que ce débat se poursuive lors d'un futur comité syndical.

M. RIES conclut les travaux de cette réunion en précisant que le prochain comité syndical (et dernier de la mandature) aura, outre à adopter le compte administratif 2000, à se pencher sur le bilan des travaux des 5 commissions. Le débat sur l'avenir de notre aire urbaine pourra ainsi être poursuivi.

Le Président,

Roland RIES